

Communiqué de presse du 15 octobre 2015

Pour préparer sa prochaine Assemblée Générale, **VIVA** (*association de solidarité avec les sinistrés des inondations dans la Basse Vallée de l'Argens depuis la catastrophe de 2010*) a réuni hier son Bureau, élargi à plusieurs représentants du monde agricole et du tourisme.

L'élu compétent, **M. Sébastien PERRIN** (lui-même exploitant agricole sinistré de Roquebrune-sur-Argens) avait accepté l'invitation à cette réunion de travail pour y apporter les éléments officiels utiles au **point de situation** nécessaire au moment où la vie politique locale doit déterminer la mise en œuvre des moyens de réduction du risque. Cet élu est en effet vice-président de la CAVEM, désigné par celle-ci pour la représenter auprès du SMA (Syndicat Mixte de l'Argens) et y impulser la politique de mise en sécurité des personnes et des biens et donc les aménagements du territoire appropriés.

Cette **mise en sécurité de la population est en effet le premier devoir de l'élu** et la loi attribue désormais cette responsabilité locale aux Communautés d'Agglomérations : Ici la CAVEM, dont le bras armé est le SMA. Leurs deux présidents siègent aussi au Parlement.

La tragédie qui a endeuillé et dévasté en début de mois les Alpes-Maritimes montre que **cette responsabilité est leur priorité la plus lourde...** Et si ces terribles intempéries étaient à nouveau tombées sur l'Est-Var ?

1. Les scientifiques les plus autorisés démontrent que l'urbanisation est en France le principal facteur de croissance de la mortalité liée aux inondations : des mesures légales, négligées jusqu'ici, doivent être prises pour un contrôle sécuritaire des remblais et des permis de construire délivrés par les Maires des communes de la CAVEM. Pour ces raisons impérieuses, **un moratoire d'intérêt public** doit exiger d'urgence la **suspension des actions de sur-urbanisations en cours ou en projet**.
2. Les travaux pour réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations sont à l'étude depuis 2010 (PAPI). Ce plan est en voie d'achèvement et la Commission mixte nationale (CMI) le labellisera en juin 2016 pour mobiliser par tranches, sur 5 à 10 ans, les fonds de **la solidarité nationale** (Etat, Collectivités territoriales, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée). Mais certains travaux ne peuvent attendre, vu la mise en danger permanente des populations et des activités économiques : VIVA écrira au Président de la CAVEM pour qu'il sollicite le déblocage partiel de ces fonds pour des travaux anticipés prioritaires bien étudiés sur le littoral.

Pour l'heure, la **solidarité locale** doit financer seule l'entretien et les aménagements du réseau hydraulique de la Basse Vallée de l'Argens. La CAVEM a donc décidé de lever en 2016 la taxe spéciale créée par la loi GEMAPI qui a résulté du Rapport du Sénat mis en œuvre sur demande de VIVA. Elle sera une contribution solidaire modeste, pesant peu sur le contribuable mais très efficace.

Dr Louis Reymondon
Association VIVA
Secrétaire général